Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 14899 - 2023 B 04639 - 978 424 190 - A et B BOULANGERIE

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 02 JUIL. 2026
Numéro: 14899

« A ET B BOULANGERIE »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 67 Rue Pierre Brossolette
91 330 YERRES

RCS : B 978 424 190

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statuaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 375 940 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 292 147 Euro dégageant une perte d'exploitation de 83 793 Euro.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 77,71% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 64 674 Euro (BENEFICE).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE PRESIDENT

« A ET B BOULANGERIE »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 67 Rue Pierre Brossolette
91 330 YERRES

RCS : B 978 424 190

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 20 heures, les associés de la SAS « A ET B BOULANGERIE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur SOUID Ayem
demeurant à : 62 Avenue Claude Vellefaux
75 010 PARIS
détenant 50 parts

Monsieur KADI Belgacem
demeurant à : 25 Square Anatole France
78 210 ST CYR L'ECOLE
détenant 50 parts

TOTAL DES PARTS ***100 parts***

L'Assemblée est présidée par Monsieur SOUID, président.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,

- Une copie de la lettre de convocation,

- Le rapport du Gérant,

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

'CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 64 674€.

'CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 64 674€ (BENEFICE) de la manière suivante :

- **64 674€** au report à nouveau

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2025.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M SOUID

M KADI

« A ET B BOULANGERIE »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 67 Rue Pierre Brossolette
91 330 YERRES

RCS : B 978 424 190

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 64 674 Euro (BENEFICE) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 64 674 euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 05 juin 2026



① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise	A ET B BOULANGERIE	Néant *
Adresse de l'entreprise	67 Rue PIERRE BROSSOLETTE 91330 YERRES	

SIRET 9 7 8 4 2 4 1 9 0 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

							Exercice N clos le 2025-12-31
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	Net
				1		2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	234 000	012		234 000
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	106 991	030	24 450	82 541
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	340 991	048	24 450	316 541
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	750	052		750
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	13 144	074		13 144
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	117	086		117
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	14 011	098		14 011
	Total général (I + II)		110	355 002	112	24 450	330 552

PASSIF			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	41 277
	Résultat de l'exercice	136	64 674
	Subventions d'inverstissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	107 950
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	53 230
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	51 010
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	27 045
	Comptes courants d'associés	173	85 618
	Autres dettes	175	5 699
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	222 602
	Total général (I + II + III)	180	330 552

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	30 534
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	24 865
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

2026

Designation de l'entreprise	A ET B BOULANGERIE	Néant ☐	Exercice N clos le
A - RESULTAT COMPTABLE	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-12-31

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	375 940
	Production vendue *	Biens			215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	0
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	375 940
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	135 660
	Variation de stock (marchandises)						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	243
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	(250)
	Autres charges externes	(dont crédit-bail - mobilier		- immobilier		)	242	62 155
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		244	2 682
	Rémunérations du personnel						250	61 860
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant			380		252	14 058
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al 3 du CGI)			255		254	15 739
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	0
		Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	292 147
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	83 793
Produits financiers						**(III)**	280	
Produits exceptionnels						**(IV)**	290	
Charges financières						**(V)**	294	3 229
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347			**(VI)**	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						**(VII)**	306	15 891
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	64 674
B - RESULTAT FISCAL	Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2				312	64 674	314	

RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles						322	
	Impôts et taxes non déductibles						324	15 891
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

« A ET B BOULANGERIE »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 67 Rue Pierre Brossolette
91 330 YERRES

RCS : B 978 424 190

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de **330 552 Euro** et du compte de résultat présenté sou forme de liste dont le total est de **375 940 Euro** et dégageant résultat net de 64 674€.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

1) **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
2) **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
3) **ETAT DES PROVISIONS**
4) **ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
5) **ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
6) **ETAT DES CHARGES A PAYER**
7) **ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Autres 13 144€

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et compte rattachés 51 010€
Dettes fiscales et sociales 27 045€

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

NEANT